



DECISION N° 2023-1261

**Convention de prestation d'activités éducatives
petite enfance de Septembre à Décembre 2023**

Direction Action Educative et Enfance
Division de la Petite Enfance

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

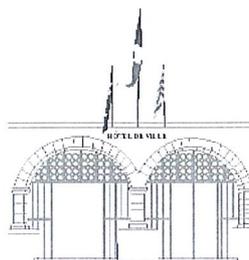
Considérant qu'au terme de la procédure organisée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché pour **les prestations d'activités Petite Enfance.**

L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes.

Compte tenu de la spécificité des activités Petite Enfance avec l'ensemble des prestataires et des qualifications nécessaires en matière d'éducation et d'animation, il a été décidé de recourir au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables auprès de plusieurs prestataires.

Les prestations sont décomposées en 16 lots.

Le marché est conclu pour des prestations qui prennent effet à la date de notification et se terminent le 31 Décembre 2023.

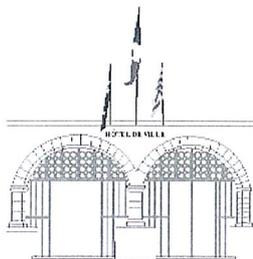


DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De conclure un marché, sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les termes de l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique pour les prestations d'activité Petite Enfance prenant effet à la date de notification au 31 Décembre 2023, avec les prestataires désignés ci-après, pour un montant total de 9 770 € TTC réparti comme suit :

- Lot 1 : « Eveil au cirque » microentreprise Label Etoile, représentant Laurent BISMUTH, située 34 rue des Mésanges, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 150 € TTC ;
- Lot 2 : « Baby gym », microentreprise, représentant Vanessa OLIVE, située 5 avenue Joan Baez 66 300 PASSA, pour un montant de 480 € TTC ;
- Lot 3 : « Eveil musical instrument accordéon », association « Les petits Cailloux », représentant Nathalie GUIDA, située 1 boulevard Coronnat, 66720 LATOUR DE France, pour un montant de 585 € TTC ;
- Lot 4 : « Eveil musical percussion » microentreprise, représentant Benjamin BANQ, située 36 rue du tonkin 66 200 CORNEILLA DEL VERCOL pour un montant de 950 € TTC ;
- Lot 5 : « Eveil au chant » association « DOOD » représentant Jordi GUERRE, située 3 rue Charles de St Aubin 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 2 050 € TTC ;
- Lot 6 : « Comptines bilingue », microentreprise, représentant Nuria PALE FILLATREAU, située 8 rue des Pervenches, 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO, pour un montant de 165 € TTC ;
- Lot 7 : « Psychomotricité », microentreprise, représentant Sophie BEDNAREK, située 91 Avenue du Haut Vernet, 66430 BOMPAS, pour un montant de 630€ TTC ;
- Lot 8 : « Activité danse » microentreprise, représentant Leslie BARRA, située 8 place des Chênes, 66720 CASSAGNES, pour un montant de 400 € TTC ;
- Lot 9 : « Eveil musical instrument percussions », société Perspectives, représentant Julie PEYRON, située Tecnosud bâtiment B, 230 rue James Watt, 66100 PERPIGNAN, pour un montant de 960 € TTC ;
- Lot 10 : « Baby gym » microentreprise, représentant Florian RODRIGUEZ, située Apt 19 – 2 rue Antoine Bourdelle, 66700 ARGELES SUR MER, pour un montant de 360 € TTC ;
- Lot 11 : « Ateliers artistiques » microentreprise, représentant Caroline MILIN, située 10 rue des Augustins 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 640 € TTC ;
- Lot 12 : « Communication gestuelles pour les tous petits », association « Signe Petits Loups » représentée par Alexandre MARIN, située 24 rue Jacques Prévert 66 330 CABESTANY, pour un montant total de 280 € TTC ;



- Lot 13 : « Baby yoga » microentreprise représentant Séverine PAGES, située 43 rue Louise Michel, 66330 CABESTANY, pour un montant de 540 € TTC ;
- Lot 14 : « Eveil à la nature », association « Mains Tenant » représentée par Virginie HUERTAS, située 7 rue Kleber 66 310 ESTAGEL, pour un montant total de 720€ TTC ;
- Lot 15 : « Arts plastiques », microentreprise, représentant Sophie CULOT, située 27 Avenue du palais des expositions, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 660 € TTC ;
- Lot 16 : « Psychomotricité » microentreprise, représentant Céline TOUVY, située Pôle santé des Aspres - 19 av Méditerranée 66320 THUIR, pour un montant de 200 € TTC ;

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Perpignan, le **26 OCT. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20231026-J80235A-AU-J-J**

Accusé reçu le : **26 OCT. 2023**

Affiché le : **26 OCT. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

